



PRAXIS - CERTIFICATION HAS : DEVENIR FXPERT EN ÉVALUATION INTERNE

Satisfaction

Parcours Métier validé par un Jury d'experts

Publié le 2024/12/08

Réf. E2426.





CHOISISSEZ CE PARCOURS PRAXIS POUR:

- Identifier les bonnes pratiques d'audit
- Mettre en œuvre une démarche d'évaluation indépendante, structurée et factuelle
- Comprendre, savoir mettre en œuvre et suivre un programme d'amélioration des pratiques au niveau institutionnel, en accompagnement d'une équipe ou d'une spécialité
- Mobiliser les équipes dans une approche de communication pédagogique et de bienveillance auprès des personnes évaluées
- Faire un reporting auprès de vos interlocuteurs (le service qualité, les instances, les experts internes, les responsables hiérarchiques des équipes, etc.)
- ▶ Praxis (nf, d'origine grecque) :

ce mot signifiant «action» désigne l'ensemble des activités humaines susceptibles de transformer le milieu naturel ou de modifier les rapports sociaux.

PUBLIC

Le cycle s'adresse aux professionnels souhaitant devenir expert en évaluation interne certification HAS pour les établissements sanitaires, auditeur identifié au niveau d'un GHT, d'un établissement ou dans l'équipe de préparation à la certification HAS, membre de l'équipe d'auditeurs internes, référents qualité de pôle ou de service, expert thématique (médicament, bientraitance, douleur, etc.)

ACCESSIBILITÉ PSH

Afin d'étudier les mesures nécessaires à mettre en œuvre contactez notre Référente Handicap/PSH : sylvie.liot@cneh.fr

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des établissements sanitaires

ELIGIBILITÉ FORMATION

Formation éligible au Plan de Formation Continue de l'établissement, ANFH et OPCO

COORDINATEURTRICE



Cécile Goguet
Ingénieur qualité et gestion des risques, consultante
du pôle QualiSanté du CNEH
06 76 86 59 97 - cecile.goguet@cneh.fr

ASSISTANTE

Karima Boumahdaf Assistante formation du CNEH

01 41 17 15 68 - karima.boumahdaf@cneh.fr

▶ 12 jours de pratique intensive pour conforter et développer le savoir être et le savoir-faire de l'auditeur, indispensables à la mise en œuvre d'une évaluation interne efficace et mobilisatrice

MODULE 1 - Les objectifs de l'évaluation et les bonnes pratiques d'audit (4 jours en présentiel)

- Situer la démarche d'audit dans la culture des établissements de santé
- Présenter les outils d'évaluation promus par la HAS pour consolider et maintenir une dynamique continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

Atelier 1 - Le contexte, les exigences réglementaires, les évolutions attendues

- La culture de l'évaluation et le contexte sanitaire
- Les enjeux actuels et les prérequis de l'évaluation

Atelier 2 - La déontologie de l'auditeur, les bonnes pratiques d'audit et la préparation d'un audit

- Les qualités non techniques d'un auditeur : savoir être et indépendance
- Les bonnes pratiques d'audit et le code de déontologie de l'auditeur
- Les différentes étapes d'un audit et les missions de l'auditeur

Atelier 3 - Savoir communiquer et se positionner en qualité d'auditeur

- Les techniques d'entretien
- La mise en place d'une dynamique de confiance
- La gestion des conflits
- L'écoute active et l'importance de la communication non verbale

MODULE 2 - S'approprier les méthodes et les outils de l'audit (6 jours dont 4 jours en visio)

- Savoir organiser les différents types de méthodes d'audit
- Comprendre les attendus et la complémentarité des méthodes
- Décortiquer les attendus des principales thématiques de la certification

Atelier 4 - Les différentes méthodes d'audit dans la certification HAS pour les établissements sanitaires

 Présentation des différentes méthodes d'évaluation et des grilles d'audit utilisées : patient traceur ; parcours traceur ; traceurs ciblés ; audit système ; observations

▶ Atelier 5 - S'approprier le référentiel : les points clés et les recommandations de bonnes pratiques

- Focus sur « l'information du patient »
- Focus « droits des patients vulnérables : mineurs/personnes âgées en situation de vulnérabilité
- Focus « parcours patient »
- Focus « transfusion sanguine »
- Focus « prise en charge médicamenteuse »
- Focus « urgences vitales »
- Focus « spécificités secteurs d'activités »
- Focus « spécificités mode de prise en charge »
- Focus « Management de la qualité et sécurité des soins, dynamique d'amélioration et travail en équipe »

MODULE 3 - Expérimenter les méthodes d'audit (1 jour de suivi en visio)

- Réalisation d'un audit interne par le participant au sein de son établissement de santé et retours d'expériences auditeur/audité
- Pour cette phase, un suivi à distance par un consultant auditeur CNEH sera mis en place, avec conseils personnalisés (en amont et/ou en aval de l'audit interne, afin d'accompagner le participant dans réalisation de son audit interne)
- Débriefing

Méthodes prédagogiques mobilisées

- Echanges de pratiques
- Quiz et excercices
- Remise d'une synthèse de bonnes pratiques d'audit
- Structuration d'un planning d'audit et sommaire type d'un protocole d'audit
- Retours d'expérience et cas pratique sur sa transposition à l'hôpital
- Échanges/débats
- Mises en situation
- Jeux de rôle
- Entrainement à la réalisation d'entretien modules E learning en inter session

VALIDATION DU PRAXIS (1 jour en visio) - Validation des compétences d'auditeurs

- Le parcours métier validé par un jury d'experts se déroulera suite à la réalisation d'audit(s) sur le terrain, avec production d'un rapport d'audit rédigé par l'évaluateur (de la conception à la formulation des constats d'audit et modalités de suivi)
- Ce document sera transmis au jury CNEH qui procèdera à l'analyse de l'audit présenté. Une analyse de la satisfaction des audités permettra également la validation

INTERVENANT.E.S

- Cécile Goguet, ingénieur, qualité et gestion des risques, consultante du pôle QualiSanté du CNEH, coordinatrice du Praxis
- Anciens experts visiteurs
- Médecin
- Expert en communication

MÉTHODES MOBILISÉES

cf Programme

EN AMONT DE LA FORMATION

Pour chacun des participants, définition du projet professionnel individuel au début du premier module. Accompagnement de vos projets professionnels pendant le cycle Praxis Candidature > Validation > Apprentissage Jury

du savoir être du participant Le participant validera ses acquis lors d'une présentation orale devant un jury en visio.

SUIVI DE L'EXECUTION ET ASSIDUITÉ

Emargement - Certificat de réalisation à l'issue de la formation (et/ou chaque regroupement)
Ce programme ne donne pas lieu à un diplôme ou équivalence
Non finançable par le CPF

TARIFS NETS DE TAXES

Adhérents 3 700 € **Non-adhérents** 4 100 €

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Les supports et outils sont remis à l'apprenant durant la formation au format papier et/ou numérique via une plateforme documentaire Remise de trames indispensables à la réalisation d'un audit interne certification HAS

MODALITÉS DE SATISFACTION

Questionnaire de satisfaction - Evaluation de l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation (et/ou à chaque regroupement)

MODALITÉ

Durée de formation 12 jours - 84h

SESSION.S

Paris 14, 15, 16, 17 avr. 2025 et 19, 20, 21 mai 2025

et 23, 24, 25 juin 2025 et 24 nov. 2025

DEMANDE D'INSCRIPTION

1 bulletin par participant Référente Handicap CNEH : sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76



PRAXIS - CERTIFICATION HAS : DEVENIR EXPERT EN EVA- LUATION INTERNE	E2426.
☐ du 14/04/2025 au 24/11/2025	EN PRATIQUE
Responsable de formation* □ Mme □ M. Prénom:	TARIFS NETS DE TAXE Tarif adhérents 3 700 €
Nom :	Tarif non-adhérents 4 100 €
Participant* ☐ Mme ☐ M. Prénom:	LIEU La formation a lieu dans les locaux du CNEH à Paris-Malakoff (accès métro ligne 13).
Nom : Fonction : Service : Tél. : E-mail :	9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Établissement*	CONTACT
Adresse:	ASSISTANTE Karima Boumahdaf
Adresse de facturation (si différente) Adresse :	Assistante formation du CNEH 01 41 17 15 68 - karima.boumahdaf@cneh.fr
Code postal:Ville:	
Facturation sur Chorus Pro SIRET de l'établissement (14 chiffres)	Signature et cachet Date
Code Service Chorus (SE)	
Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des fiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton – 92240 Malakoff - RH@cneh.fr.Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).	Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation continue
	*Tous les champs sont obligatoires